

LA POLITIQUE LIBÉRALE

ET NOS

RESSOURCES NATURELLES





LA POLITIQUE LIBÉRALE

ET NOS

RESSOURCES NATURELLES



LA POLITIQUE LIBÉRALE

ET

RESSOURCES NATURELLES

112199

LA POLITIQUE LIBÉRALE ET NOS RESSOURCES NATURELLES

*Causerie de l'hon. J.-E. PERRAULT, au club de Réforme,
le samedi 20 décembre 1930*

Monsieur le président,

Messieurs,

En recevant votre invitation, j'ai été partagé entre deux sentiments, le plaisir de m'asseoir à votre table, table de la famille libérale, et le souci d'un discours à prononcer.

Je m'arrête parfois à songer à la quantité des paroles dites en ce monde par les hommes qui se croient orateurs ou conférenciers, et à leur influence sur la marche des événements et des actions humaines.

Vous avez, sans doute, entendu cette comédie où l'auteur fait dire à la bonne d'un grand homme une parole profonde. Son maître est un historien qui ne cessa d'accumuler les bouquins sur les rayons de sa bibliothèque.

Sa bonne, fatiguée de ranger tant de livres et de remuer tant de poussière, s'écrie, à la fin: "Mais ça doit être la même chose partout, car il n'est pas possible que l'on ait tant de choses à dire".

En écoutant les hommes politiques parler si fréquemment, peut-être quelque citoyen désabusé finira-t-il par s'écrier: "Mais ont-ils vraiment tant de choses à dire? S'ils essayaient maintenant de garder le silence, l'on verrait bien à quel moment ils sont le plus éloquents".

En attendant que le nombre de ces citoyens philosophes s'accroisse, le sort des hommes politiques sera de parler.

Quant à nous, libéraux, nous avons une belle cause à promouvoir et à défendre, et nous nous devons de la faire connaître, et d'exposer les œuvres et les actes du gouvernement de Québec.

Nous n'avons pas à rougir de l'administration que le parti libéral a donnée à cette province durant les trente-trois dernières années. C'est au parti libéral que Québec doit la place prépondérante qu'elle occupe dans la Confédération canadienne, qu'elle doit la politique honnête, intelligente et progressive qui a fait son développement agricole, industriel et éducationnel.

Dans un banquet qui lui était offert à Québec, le 12 juin 1924, le premier ministre, l'hon. M. Taschereau, déclarait qu'il avait pris pour devise: "courage progrès, honnêteté". Et cette devise, dix années durant, le premier ministre y a été fidèle.

Nous nous devons de mettre devant le public de cette province la vérité vraie que nos adversaires s'obstinent à cacher, à déguiser dans leur lutte pour s'emparer du pouvoir.

Depuis quelques mois, les adversaires du gouvernement ont entrepris contre l'administration Taschereau une campagne de calomnies, de mensonges et de personnalités.

Insinuations perfides, accusations sans fondement, assertions erronées, tous les moyens sont bons. Un seul article est inscrit à leur programme: "ôte-toi de là que je m'y mette".

Nos adversaires critiquent tout, trouvent du mal dans tout ce que le gouvernement fait, s'opposent à tout ce qu'il accomplit.

Le gouvernement Taschereau traduit-il dans notre législation quelques idées nouvelles, une réforme, un progrès, tout de suite M. Houde et ses amis s'écrient qu'ils avaient songé à ces modifications bien avant nous et que nous avons copié leur programme politique.

Laissez-moi vous avouer que si le gouvernement Taschereau n'avait pour le guider, et guider la province que la lumière qui rayonne des rangs de l'opposition, il y a longtemps que nous aurions fait fausse route, et que s'élèverait contre le gouvernement de Québec la clameur qui déjà retentit à Montréal, huit mois à peine après sa naissance, contre son nouveau régime municipal.

Il y a un an environ, nos adversaires s'étaient forgés un mot d'ordre: "Dehors la clique", et ils avaient dressé une liste de prétendus griefs à l'encontre du gouvernement Taschereau.

Avez-vous remarqué qu'ils ont, sur un point, modifié leur plan d'attaque? Ils ont cessé de parler de clique depuis qu'ils s'en est formée une en la cité de Montréal à la suite des élections municipales d'avril dernier.

Mais ils chantent toujours les mêmes litanies de critiques. De toutes celles qu'ils ne cessent de débiter, je veux en étudier une.

Depuis quelque temps, ils vont, répétant sur tous les tons, que le gouvernement Taschereau dilapide notre domaine national et vend les ressources naturelles de cette province aux étrangers. Le premier ministre a vendu sa province, s'exclame le chef de l'opposition. Chose facile à dire, afin de soulever les préjugés, les haines, le mécontentement, mais chose absurde et fausse.

Permettez-moi d'examiner notre situation à l'égard de nos ressources naturelles, et de mettre les faits devant vous, et devant les citoyens de cette province.

Le gouvernement de Québec a-t-il dilapidé, gaspillé notre domaine national, nos ressources naturelles, et les a-t-il vendues aux Américains?

Quelles sont nos ressources naturelles?

Ce sont les mines, les pêcheries, les forêts les pouvoirs d'eau. Devions-nous, tout d'abord, laisser ces ressources naturelles inexploitées afin, comme on l'a déjà dit, de permettre aux seuls habitants de la province de Québec, notamment à la majorité de sa population, d'en tirer parti dans un lointain avenir, lorsque nous aurions les capitaux voulus pour ce faire? Ce peut être un beau rêve, mais admettons que ce n'est qu'un rêve et que la chose était impossible. Le gouvernement de Québec n'aurait pas compris son devoir s'il ne s'était appliqué, par une politique sage et rationnelle, à organiser l'exploitation de nos richesses, leur mise en activité, s'il n'avait vu à créer ces travaux qui contribuent partout à maintenir des industries et un commerce indispensables à notre mouvement économique.

De 1867 à 1897, les conservateurs ont tenu le pouvoir pendant 25 ans, ils ne se sont pas occupés du développement de nos ressources naturelles.

MINES

Qu'a fait le parti libéral?

Prenons en premier lieu les *mines de Québec*, Notre province est riche en minéraux. 95% de son sol est de formation précambrienne, celle qui renferme les métaux précieux.

Le gouvernement de Québec n'a rien négligé afin d'accélérer le mouvement minier en cette province. C'est la politique du gouvernement d'encourager nos gens à s'assurer des droits aux mines de notre province. Nous cherchons à instruire nos prospecteurs au moyen de cours donnés par des ingénieurs qualifiés. Nous avons établi des laboratoires dans les centres miniers pour leur permettre d'y faire analyser leurs découvertes à un prix modique. Nous faisons des relevés géologiques afin de leur éviter des efforts inutiles et de les diriger vers les champs les plus prometteurs. Notre loi favorise tout particulièrement l'individu, le prospecteur pauvre. N'importe qui peut rechercher des mines. Pour donner le droit d'entrer sur le domaine public et d'y faire des recherches, ou encore sur les terres des particuliers lorsque les mines appartiennent à la Couronne, le prospecteur n'a qu'à se munir d'un certificat de mineur. La seule façon de s'assurer un droit de mine est d'aller sur le terrain et d'en marquer distinctement les limites. Lorsqu'un prospecteur a réussi à découvrir un gisement important, et qu'il est sur le point d'en tirer un revenu, il peut obtenir un permis d'exploitation pour fins commerciales. La loi des mines favorise le petit prospecteur puisque seul celui qui va sur le terrain peut obtenir un droit de mines. Elle favorise le pauvre parce qu'elle n'exige qu'un déboursé de \$10.00 pour assurer un droit à toutes les découvertes sur une étendue de 200 acres. Elle empêche l'immobilisation et la spéculation des terrains miniers. Elle donne un titre parfait.

Le budget des mines, qui n'était que de \$16,500.00 en 1922, a été cette année de \$385,000.00. Le gouvernement a dépensé plus de deux millions de piastres dans ces dernières années afin de construire des chemins dans les régions minières, et c'est grâce à l'aide du gouvernement et à sa politique progressive que nous avons vu nos richesses minérales augmenter chaque année.

Voyez la progression: En 1899, la valeur minérale de notre province n'était que de \$2,083,000.00. En 1925, elle était de \$23,825,000.00. En 1927, de \$29,124,000.00. En 1928, de \$37,325,000.00. En 1929, de \$46,454,000.00. C'est donc une augmentation de \$22,629,000.00 dans les cinq dernières années, et de \$17,330,000.00 dans les deux dernières années.

Le capital exigé dans nos mines s'élève à \$140,000,000.00. Elles emploient près de 15,000 ouvriers.

Il résulte des statistiques que plus de quatre-vingt-quinze pour cent des claims sont piquetés par des Canadiens. La mine Noranda a été découverte par un homme d'Ontario, Horne. Que ces Canadiens appellent par la suite l'aide de syndicats, de compagnies, où il entre du capital étranger, il n'y a rien de plus naturel. Nous le savons: le développement d'une mine requiert des capitaux énormes, et c'est aussi un risque considérable. Le capital étranger nous est nécessaire; mais, notons-le bien, c'est surtout au capital canadien, que nous devons la plupart des développements miniers entrepris dans la province.

Il ne faut pas oublier non plus l'exploitation de nos matériaux de construction, dont la valeur augmente toujours. Les propriétaires de nos carrières sont tous des gens de notre province.

A l'égard de l'amiante, où Québec fournit quatre-vingt-cinq pour cent de la production mondiale, six compagnies sont activement engagées dans son extraction. Trois sont contrôlées par des Canadiens, et les trois autres par des Américains. Ce sont: Canadian Johns-Manville, Bell Asbestos Corporation et Quebec Asbestos Corporation.

Ces compagnies sont des filiales de grandes organisations manufacturières des Etats-Unis. Elles n'ont pas peu contribué au développement de nos villes où s'extrait l'amiante. Ces compagnies, d'ailleurs, n'ont pas obtenu le droit de mines du gouvernement, mais elles ont acheté ces mines de propriétaires canadiens, dès les premières années de l'exploitation des mines d'amiante, il y a près de cinquante ans.

Ces faits ne vous convainquent-ils pas que le gouvernement Taschereau n'a rien négligé afin d'organiser l'exploitation de nos ressources minières, et de permettre, surtout aux nôtres de la province, de les conquérir, et qu'il ne mérite pas cette accusation de dilapidation et de vente aux étrangers ?

PÊCHERIES

Je passe aux pêcheries.

Il n'y a pas très longtemps, l'on entendait le chef de l'Opposition dire que nos lacs et nos rivières appartiennent aux Américains, que les nôtres ne peuvent pêcher dans cette province.

Accusation nullement fondée.

Nos pêcheries se divisent en pêcheries maritimes et en pêcheries intérieures. Les pêcheries maritimes sont celles du fleuve St-Laurent et du golfe. Ce sont nos gens de la Côte Nord et de la Côte Sud qui les exploitent.

Les pêcheries intérieures sont formées par nos lacs et nos rivières.

Depuis de très longues années, bien avant que les libéraux viennent au pouvoir, à savoir en 1883, sous le gouvernement conservateur Mousseau, la province de Québec avait inauguré un système: celui de louer, pour des fins de revenus et pour des fins de protection, quelques-uns de nos lacs et quelques-unes de nos rivières à des individus et à des clubs.

Ce système a été conservé. J'ai été neuf ans à la tête du département de la colonisation, des mines et des pêcheries, et j'ai pu alors rendre compte que cette politique était sage et bonne, qu'elle avait produit d'excellents résultats. Les revenus ont augmenté d'année en année; les clubs ont vu à protéger leur territoire. D'ailleurs, cette protection est une des clauses essentielles du bail qui leur est consenti; ces rivières et ces lacs ne sont pas vendus; ils sont seulement loués pour une courte période, moyennant le paiement annuel d'un montant fixé par le département. Non seulement ces clubs et ces individus ont dépensé des sommes très élevées pour protéger le territoire loué, mais ils en ont augmenté le rendement. Ils ont aidé le gouvernement dans la culture et l'élevage du poisson. Vous savez que le gouvernement possède six piscicultures, dont quatre pour la truite et deux pour le saumon.

Ces territoires loués sont autant de sanctuaires où, grâce à la protection qui leur est assurée, le poisson et le gibier augmentent, se reproduisent avec plus de facilité, et cet accroissement profite non seulement aux territoires ainsi loués mais encore au reste de la province, car le gibier surtout circule partout.

La superficie de la province est d'environ 600,000 milles carrés. Dans ce vaste territoire, il y a des milliers de rivières et des milliers de lacs. La province a loué 286 rivières et 3,464 lacs pour des fins de pêche, et environ 15,000 milles pour des fins de chasse.

Le nombre des locataires est de 549. Sur ces 549 locataires, 444 sont Canadiens, dont 246 Canadiens-français. La différence, 105, est composée d'étrangers. Il y a 39 rivières à saumon sous bail, dont 23 à des Canadiens et 16 à des Américains. Il arrive souvent qu'un territoire loué pour fins de pêche ou fins de chasse à un Canadien est ensuite sous-loué par ce dernier à un Américain. *Il reste une quantité innombrable de lacs et de rivières qui ne sont point loués*, et je sais que la politique du département de la colonisation est de ne pas augmenter le nombre des locataires.

Il y a plus. A une petite distance de la cité de Québec se trouve le parc des Laurentides, organisé par le gouvernement de Québec. C'est un sanctuaire de 4,000 milles carrés. Ce parc contient plus de 1,500 lacs et de nombreuses rivières. C'est un des beaux endroits de notre province. Le gouvernement de Québec y a construit une vingtaine de camps sur le bord des plus beaux lacs, et nos gens peuvent y aller faire la pêche. Ces camps sont loués moyennant une modique somme. Ils sont devenus tellement populaires qu'ils ne suffisent plus à héberger le grand nombre des gens de notre province qui veulent aller pêcher dans les Laurentides. Le département de la colonisation songe à en augmenter le nombre.

Je vous ai dit que le système de louer quelques territoires en était un bon parce que non seulement il assurait des revenus à la province, mais en même temps la protection du gibier et du poisson.

Prenez nos rivières à saumon. Elles sont les piscicultures naturelles où le saumon va se reproduire. Notre saumon est une industrie importante. Le gouvernement permet à un très grand nombre de pêcheurs de la Baie des Chaleurs de la Côte Nord, de Gaspé, de même que de la Côte Nord du Saint-Laurent, de tendre des filets afin de capturer le saumon, et d'en faire le commerce. Des centaines de pêcheurs gagnent leur vie avec ce commerce, qui ne se maintiendra qu'en autant que nos rivières à saumon seront protégées, et que des milliers de saumons pourront chaque année y aller frayer. Annulez les baux de ces rivières, mettez ces rivières libres, au public, et je n'hésite pas à dire que deux ans après, vous n'aurez plus un seul saumon dans aucune de ces rivières, à moins de faire dans chacune de ces rivières une surveillance des plus actives, des plus sévères, et des plus coûteuses, surveillance bien difficile pour ne pas dire impossible à faire. En ruinant ces rivières, vous allez priver la province d'un revenu important, et vous allez tuer l'industrie du saumon dans la Baie des Chaleurs, sur la côte de la Gaspésie et sur la Côte Nord.

Ajoutez que ces locataires emploient plus de 3,000 gardiens et guides et apportent aux paroisses où sont situées ces rivières une source de richesse à toute la population.

Je vous le répète, ce système de louer lacs et rivières a été inauguré par un gouvernement conservateur, et il a été conservé parce qu'il est démontré par le temps et l'expérience qu'il était bon et nécessaire au maintien de cette source de richesse qu'apportent chez nous le gibier et le poisson, et ainsi servait les meilleurs intérêts de notre province.

Nos adversaires n'ont pas raison d'essayer de soulever les préjugés de nos gens avec cette question.

FORÊTS ET POUVOIRS D'EAU

Quelle est l'étendue de notre domaine boisé.

On estime que notre territoire recouvert de végétation forestière a une étendue de 515,625 milles carrés. Il ne serait productif de bois d'œuvre et de bois d'industrie que sur une étendue d'environ 203,490 milles carrés. Tous les terrains qui sont actuellement occupés par la forêt ne sont pas nécessairement des terrains impropres à la culture. On estime que la superficie actuellement sous bois et qui pourrait être affectée aux fins agricoles est d'environ 22,000 milles carrés.

Si vous ajoutez cette étendue aux 18,000 milles carrés présentement en culture, cela donne 40,000 milles carrés qui constitueraient un important domaine agricole. L'Etat a affermé une certaine partie de nos forêts. Il y en a actuellement d'affermées 80,779 milles carrés. Ces forêts ont été affermées comme suit:

<i>Avant 1866</i>	<i>20,826 milles carrés</i>
<i>De 1867 à 1897,</i>	<i>61,822 " "</i>
<i>De 1897 à 1920,</i>	<i>25,703 " "</i>
<i>De 1920 à 1930,</i>	<i>13,110 " "</i>
<i>Total</i>	<i>121,461 " "</i>

40,682 milles carrés ont été retraits des licences pour fins de colonisation et d'agriculture.

Régimes conservateurs.

En 25 ans, 37,915 milles carrés.

Primes d'affermage: \$738,895.78, soit une moyenne de \$19.60 par mille carré.

Régimes Libéraux.

En 36 ans, 43,180 milles carrés.

Primes d'affermage: \$8,384,642.45, soit une moyenne de \$260.00 par mille carré, au lieu de \$19.60.

En 1868, il y avait 17,998 milles carrés sous permis.

En 1888, 20 ans plus tard, il y en avait 41,584, soit une augmentation de 23,596 milles en 20 ans.

Les conservateurs ont été au pouvoir durant toute cette période, sauf les quelques mois de l'administration Joly, (1877-1879), où il fut affermé seulement 111 milles carrés.

En 1908, la superficie sous licence était de 69,425 milles carrés, soit 27,841 d'augmentation en 20 ans.

Au 30 juin 1929, nous avons 81,095 milles carrés sous licence, soit une augmentation durant les dernières 21 années de 11,670 milles carrés.

Constatez la diminution considérable de l'affermage en les 20 dernières années?

Les autres provinces ont-elles, dans les dix dernières années, suspendu les affermages de concessions forestières?

Aucunement.

Depuis 1924-25, Québec a affermé 8,000 milles carrés.

Ontario en a affermé 11,982 milles carrés.

Et comment sont faits ces affermages ?

En quatre ans, 1869, 1870, 1871 et 1872, les conservateurs ont vendu par *vente privée et sur simple lettre du commissaire des terres* 20,986 milles carrés de forêts. Ce n'est que sous les efforts de l'Opposition libérale que le système de concessions et de coupes de bois sur les terres de la Couronne a été changé.

Du temps des conservateurs, du moins dans les premières années de la Confédération, l'on affermait les forêts en déduisant les lacs, les rivières, les marécages, de sorte que la prime d'affermage était payée pour la partie boisée, seulement; tandis que le gouvernement libéral afferme la superficie comprise entre les lignes délimitatives d'un territoire, et le locataire paie une rente foncière annuelle de \$8.00 par mille carrés. Qu'il y ait des lacs, des rivières ou des marécages, tout est inclus dans le territoire loué sans en distraire une parcelle.

Le gouvernement libéral a entouré l'affermage de nos forêts de dispositions essentielles à leur exploitation rationnelle et à leur production.

Ces affermages sont faits à l'enchère publique après que des avis ont été donnés dans la Gazette Officielle et dans différents journaux.

L'enchère ne se fait plus sur la prime d'affermage, mais sur le droit de coupe, de telle sorte que l'influence de cette enchère sur les revenus, au lieu de se limiter à quelques années, se distribue sur toute la période d'exploitation. Le locataire, en outre du droit de coupe qu'il doit payer, doit, comme je viens de le dire, payer aussi une rente foncière annuelle de huit dollars par mille carré.

Dans certains affermages, des clauses introduites dans les contrats permettent au gouvernement d'obtenir, concurremment avec l'exploitation de la forêt, l'aménagement des chutes d'eau. Ces clauses prévoient encore à l'exploitation de la forêt proportionnée à la matière ligneuse que la forêt est susceptible de donner annuellement.

Dans certains cas de concessions forestières, depuis 1925, sous l'administration de mon excellent collègue, l'hon. Honoré Mercier, le gouvernement a statué que le chiffre des coupes ne devrait pas excéder 80 % de la pousse annuelle. Ces clauses prévoient encore à une protection plus efficace contre l'incendie du domaine boisé. La forêt est aujourd'hui exploitée avec grande économie. Jusqu'à 1900, les exploitants ne coupaient que des bois de sciage. Ils étaient très exigeants sur la qualité des pièces. Ils rejetaient alors non seulement les bois petits, mais les pièces légèrement défectueuses, et l'exploitation, entraînait un déchet énorme.

A peine le dixième du volume des arbres abattus était finalement placé dans le commerce. Le gouvernement libéral a adopté des règlements pour obliger les concessionnaires à faire une exploitation plus économique de la forêt.

Et M. Piché écrivait dans le rapport du ministre des terres et forêts pour 1929: "Tout cela fait qu'aujourd'hui nous arrivons à former le gros des coupes avec au moins 60 % du matériel qui, il y a 20 ans, aurait été laissé en forêt".

Les lois et les règlements veulent qu'avant le premier décembre un rapport des quantités de bois que le locataire se propose de couper soit fait au département des terres, en indiquant le lieu où ces coupes se pratiqueront, et le nombre d'ouvriers qui seront employés.

Le locataire ne peut couper aucun arbre de moins de douze pouces de diamètre mesuré sur la souche à deux pieds du sol. Toutefois il est permis de couper l'épinette à dix pouces et le bouleau à papier, le sapin, le peuplier et le tremble jusqu'à sept pouces. Le locataire est tenu de faire déterminer par un mesureur compétent et autorisé la quantité de tous les bois coupés, et de laisser

inspecter ses coupes par les gardes-forestiers du département des terres. Il est tenu d'enregistrer tous les jours à chaque camp d'exploitation, dans un livre spécial, le nombre de billots coupés et les résultats du cubage; et avant le trente juin, il doit faire un rapport assermenté détaillant toutes ses opérations de l'année tant sur ses concessions forestières que sur les terrains particuliers.

Ces lois et ces règlements ont abouti à empêcher les concessionnaires d'entamer le capital forestier, et à préparer la régénération des essences commerciales les plus importantes et à assurer contre l'incendie la protection des massifs forestiers.

Et afin d'assurer la surveillance nécessaire à l'exploitation de la forêt, le département des terres emploie un grand nombre d'ingénieurs-forestiers et de gardes-forestiers et agents auxiliaires. Il a créé un service de protection contre l'incendie. Il a organisé des réserves forestières cantonales; une pépinière à Berthierville; une école forestière; une école des gardes, un enseignement complet de la papeterie destiné à former chez-nous des ouvriers experts et des techniciens; des stations et laboratoires de recherches forestières.

Est-ce là la dilapidation du domaine national?

L'affermage d'une partie de nos forêts a-t-elle été une bonne politique? Il est une vérité que l'on ne saurait contester. C'est que la forêt, comme les autres richesses naturelles d'un pays, doit contribuer au bien-être général. Dans l'intérêt général, la forêt doit être assujettie à une exploitation qui doit, en gardant sa productivité, lui permettre de servir les fins de l'industrie et du commerce.

Non seulement l'exploitation de nos forêts a-t-elle servi au commerce et à l'industrie de cette province, mais elle a aidé à l'extension des œuvres de la colonisation ainsi qu'à l'agriculture.

L'affermage de nos forêts a créé en cette province une industrie de toute première importance: celle de la pulpe et du papier. Industrie qui a permis à Québec de prendre au Canada le premier rang parmi les producteurs de papier et de pulpe, industrie qui a nécessité le placement de capitaux considérables, qui a créé des centres industriels et en a augmenté d'autres, qui a donné du travail à des milliers de nos ouvriers et des marchés à nos cultivateurs.

En 1921, Québec produisait 2,018,566 tonnes de pulpe d'une valeur de \$104,889,667.00.

Et le capital engagé dans cette industrie s'élevait à plus d'un milliard soit \$1,376,654,919.00.

Laisser croire au public que l'exploitation est préjudiciable à la forêt est une conception fautive qu'un observateur un peu attentif ne saurait soutenir. En effet, la forêt, laissée aux seuls caprices de la nature, ne peut ordonner sa production en vue de satisfaire les exigences de l'homme, ni résister aux causes naturelles de destruction.

Allez dans une forêt qui n'a été l'objet d'aucune exploitation, vous y verrez des arbres nombreux tombés, morts, pourrissant sur place.

Les essences les plus précieuses cèdent devant l'envahissement tenace des bois inférieurs. La maladie et les insectes abrègent leur existence. Si les arbres réussissent à atteindre la maturité, ils ne font palus que végéter et cessent d'être productifs. Il se gaspille alors en un tel milieu un volume énorme de matière ligneuse, qui aurait pu servir si on l'avait exploitée. Vouloir que les forêts demeurent à l'état vierge, qu'elles ne soient pas mises en exploitation, c'est non seulement laisser se gaspiller sur place une matière première précieuse, mais c'est encore laisser s'amoindrir la source même de cette richesse. Pour justifier les concessions forestières, il y a deux raisons principales:

1°. Le besoin de faire servir la forêt au bien-être économique en créant des industries qui produiront des richesses essentielles;

2°. La nécessité d'ordonner et de discipliner dans la forêt les énergies de la nature.

Que faut-il penser de l'affirmation de nos adversaires à l'effet que sur 81,000 milles carrés de forêts, près de 70,000 auraient été aliénés en faveur de l'étranger? Il faut d'abord retenir que les concessions forestières ne constituent pas une aliénation du domaine public. Comme l'écrivait le premier ministre, l'hon. M. Tasschereau, en juillet 1923: "Les forêts ne peuvent conserver leur utilité que dans la mesure où l'Etat en garde le contrôle. L'Etat seul peut, grâce à sa perpétuité, employer la politique qu'exigent la conservation et le sage aménagement des forêts. Il s'agit là, en effet d'une politique d'ensemble à longue échéance dont la continuité est une qualité indispensable. Et c'est ce que le gouvernement de la province de Québec a parfaitement compris".

L'Etat garde le contrôle du sol boisé et ne vend que le privilège d'exploiter la forêt. D'autre part, le permis de coupe, désigné dans le langage ordinaire sous l'appellation de licence, n'est qu'un privilège temporaire, un privilège dont l'exercice comme le renouvellement est assujéti à des conditions, à des obligations qui sont faites pour empêcher la forêt de se détériorer, de se déprécier. On oublie... trop... fréquemment, par exemple, que l'exploitation de la forêt est subordonnée à un règlement qui stipule que les arbres dont la grosseur est supérieure à un diamètre déterminé seuls peuvent être coupés.

Quand on veut faire exception à cette règle générale, établie dans le dessein de conserver sur pied suffisamment d'arbres pour assurer la régénération, il faut toujours, en vertu de la loi, qu'un inventaire et un plan d'aménagement établissent la richesse comme les possibilités de la forêt. Sur présentation du rapport d'inventaire et du procès-verbal d'aménagement, le gouvernement décide si une coupe par exception est recommandable du point de vue sylvicole et en fixe le volume d'après la productivité de la forêt.

Est-ce bien là travailler à l'aliénation et à la ruine des richesses forestières du pays? D'autre part, quand dans la forêt des calamités se sont produites fortuitement qui en diminueraient la richesse et la déprécieraient que fait le gouvernement?

Ecoutons à ce propos ce que disait l'honorable M. Mercier, l'an dernier: "Le concessionnaire, affirmait-il, est tenu d'exploiter d'abord les arbres endommagés par le feu, par les insectes, ou ceux renversés par le vent".

Pour encourager une pareille exploitation, bienfaisante à tous points de vue, le gouvernement n'a-t-il pas accordé déjà de grandes facilités aux concessionnaires?

Notez que l'administration libérale ne s'est pas contentée de faire des lois, mais qu'elle s'est occupée de former un personnel qui puisse surveiller l'application de ces lois et, du même coup, voir à ce que l'exploitation soit judicieuse et conforme aux sages prescriptions de la sylviculture et de l'aménagement.

"Les étrangers auraient été à peu près les seuls à profiter des concessions forestières", disent nos adversaires. Ce reproche vaudrait si les concessions faisaient l'objet de vente privée. Or, toutes les concessions de forêts, depuis que le parti libéral est au pouvoir ont été faites par voie d'enchère publique, après que la vente eût été annoncée, dans les délais prescrits par la loi, dans la Gazette Officielle et dans les journaux les plus importants de la Province.

A de telles enchères tous les capitalistes n'étaient-ils pas conviés et bien-venus? Les capitalistes canadiens-français comme les autres. Du reste, pour qui se donne la peine de consulter certains documents de la Législature, il est manifeste qu'un grand nombre de Canadiens-français se sont portés acquéreurs, en différentes circonstances, dans les régions les plus diverses de la province, de concessions forestières qu'ils n'ont pas toujours voulu garder ou qu'ils ont parfois trouvé plus profitable de vendre à bon prix à d'autres capitalistes.

Si quelques compagnies sont propriétaires de parties de forêts, c'est qu'elles les ont achetées de colons, de cultivateurs et compagnies de chemins de fer qui avaient obtenu des subsides pour construire leur voie.

Dans quel pays voit-on que le capital étranger ne soit pas admis? Je dirai tout à l'heure un mot du capital étranger en parlant des pouvoirs d'eau.

Croit-on que les seuls capitaux des Canadiens-français désireux de s'intéresser à l'industrie forestière auraient suffi à mettre en pleine valeur cette richesse naturelle, mise en valeur qui a nécessité la dépense de plusieurs centaines de millions de dollars?

D'autre part, les nôtres n'ont-ils pas profité de tous les développements agricoles et industriels qui se sont effectués depuis que l'industrie forestière a pris l'importance qu'elle a chez nous?

Rappelez-vous qu'en 1910, le parti libéral prohibait l'exportation des bois à pulpe coupés dans les forêts de la Couronne.

Veut-on voir les résultats bienfaisants d'une telle politique au point de vue des nôtres, consultons la statistique.

On constate qu'en 1908, l'on exportait 72% de la production des bois à pulpe provenant de nos forêts, alors qu'en 1928, on n'en exportait plus que 16.8%. Pour mesurer l'importance du développement chez nous de l'industrie des pâtes et du papier, comme conséquence de ce règlement prohibitif, retenons qu'en 1908, on coupait au pays 255,843 cordes, alors qu'en 1928 on en a exploité 2,621,148 cordes.

De tout ce qui précède, il résulte que les concessions forestières qui ont été faites sous les administrations actuelles correspondaient aux besoins d'une industrie nouvelle dont les progrès ont été fantastiques, qu'elles ont été faites à ciel ouvert, par la voie d'enchère publique, sans aucune intention de favoriser les étrangers ou qui que ce soit, mais dans le seul dessein qu'elles fussent prisées à leur valeur.

Leur exploitation a permis de réduire au minimum la perte de matériel ligneux qui s'y faisait sans aucun profit alors qu'elles étaient vacantes; de faire servir au développement de l'industrie des bois et, par ricochet, au maintien, à l'extension et à la prospérité de la colonisation, de l'industrie agricole et manufacturière, des richesses naturelles jusque là improductives. Elle a encore servi à augmenter les disponibilités budgétaires gouvernementales rendant ainsi possible le maintien d'œuvres essentielles au bien-être général.

NOS POUVOIRS D'EAU

Je voudrais terminer en vous disant un mot de nos pouvoirs d'eau.

Les forces hydrauliques de la province de Québec constituent un actif national de la plus haute importance. Cette énergie est le levier principal du développement industriel dans la province de Québec.

Les experts évaluent leur puissance utilisable pour fins industrielles et commerciales à au-delà de 13,000,000 de chevaux-vapeur. De cette richesse au-delà de 2,600,000 chevaux-vapeur ont été émanagés et il y a lieu d'anticiper que d'ici à 10 ans, au moins un autre million viendra s'ajouter à ce chiffre.

La valeur d'une puissance de 2,600,000 chevaux, si elle était utilisée d'une manière continue, serait équivalente à une consommation annuelle approximative de 15,000,000 de tonnes de charbon.

Le gouvernement libéral a bien compris l'importance qu'il y avait de tirer parti de cette richesse naturelle inexploitée, d'autant plus grande qu'il n'y a aucun gisement connu de charbon dans la province de Québec et parce qu'elle offre un caractère de permanence, contrairement à beaucoup d'autres ressources naturelles qui s'épuisent par suite de leur exploitation.

Sans la force motrice à bon marché, il était impossible de songer à développer l'industrie dans la province, et sans elle le cultivateur était dans la nécessité de sacrifier ses produits par suite d'un marché local insuffisant, et des frais de transports trop onéreux dans bien des cas pour les expédier sur les marchés éloignés.

Que seraient nos villes sans industries et quelles seraient les industries qui se seraient développées dans la province sans la force motrice à bon marché provenant de nos chutes d'eau ?

Nous pouvons affirmer sans crainte que le plus grand nombre de nos industries et de nos villes doivent leur existence à l'industrie hydro-électrique qui s'est développée depuis trente ans, grâce à la politique sage et éclairée du gouvernement libéral.

Depuis les vingt-cinq dernières années, nous avons vu naître, à côté des chutes d'eau un grand nombre de villes dépendant d'industries qui se sont implantées pour bénéficier de la force motrice à bon marché: Shawinigan, Grand'Mère, La Tuque, Kipawa, Buckingham, East Templeton, Clark City, Kénogami, River Bend, Port Alfred, Arvida, Dolbeau, Donnacona, etc.

D'autres ont vu leur population doubler et même tripler dans ce même laps de temps, comme: Trois-Rivières, Cap de la Madeleine, Sherbrooke, Drummondville, St-Hyacinthe, Bromptonville, East Angus, Chicoutimi Jonquières, etc.

Tous ces centres industriels sont autant de marchés pour l'écoulement des produits du cultivateur, et autant de centres industriels où nos ouvriers peuvent trouver de l'emploi sans être obligés de s'expatrier.

Dans les seuls Cantons de l'Est, grâce au développement des chûtes Hemmings, à Drummondville, et de deux ou trois autres belles chutes par la Southern Canada Power, plus de quarante nouvelles industries sont venues s'y fixer. Ces industries ont un capital de \$41,000,000.00, emploient 8,500 ouvriers et paient des gages annuels au montant de huit millions et demi de dollars.

La politique du parti libéral depuis trente ans a été de favoriser le développement industriel dans la province, en même temps que l'agriculture. L'industrie et l'agriculture doivent marcher de pair, car l'une ne peut progresser sans l'autre.

Il nous reste environ 10,000,000 de chevaux-vapeur non aménagés. Il est facile de réaliser ce que sera la Province lorsque nous aurons cinq fois plus d'énergie. Ce qui voudra dire pratiquement cinq fois plus d'industries, car il est reconnu que l'industrie suit la force motrice à bon marché.

Il y aurait beaucoup à dire sur le sujet, car nous savons que l'énergie hydraulique, grâce à la transmission électrique à de grandes distances, est

aujourd'hui considérée comme un auxiliaire précieux et pour bien dire indispensable à l'homme partout où il exerce ses facultés.

Elle est indispensable à la maison, à la ferme, à l'usine, à la mine, à la forêt, aux lignes de transport, et elle prend graduellement la place du charbon.

Un champ nouvellement ouvert à l'emploi de la force hydraulique et qui prend une extension sans cesse grandissante, c'est l'emploi de l'électricité dans l'industrie chimique et métallurgique.

L'essor donné par l'électricité à nos activités minières ne fait pour bien dire que commencer et dans ce domaine un champ vaste est ouvert à l'industrie.

Le gouvernement est à faire étudier par la commission des services publics un mode par lequel l'électricité pourrait être fournie à bon marché à toutes nos campagnes de la province.

En face des résultats obtenus par le gouvernement libéral depuis un très grand nombre d'années, nos adversaires, au lieu d'essayer de faire une critique constructive, essaient de tromper l'opinion publique.

On nous accuse d'aliéner nos forces hydrauliques aux Américains.

D'abord, sous le gouvernement Taschereau, nous n'avons pas vendu une seule de nos chutes d'eau, pas plus aux Américains qu'aux Canadiens. Elles ont été louées sous forme de bail emphytéotique. Nous verrons plus tard si, d'après les conditions de ces baux, nos adversaires sont bien justifiables de prétendre que les intérêts de nos concitoyens n'ont pas été sauvegardés.

Du premier juillet 1867 au mois de mai 1897, sauf quelques rares exceptions, les forces hydrauliques ont été concédées, vendues sans conditions particulières et considérées en quelques sorte comme faisant partie des terrains avoisinants concédés.

Ces terrains étaient vendus comme emplacement de moulins à scie ou à farine.

Avant 1900, je devrais dire jusqu'en 1907, les forces hydrauliques ne suscitaient guère d'intérêt et ce n'est que vers le commencement du vingtième siècle que l'on commença à réaliser qu'il était possible de tirer parti des forces hydrauliques d'une façon économique.

Aussi, de 1867 à 1907, les chutes d'eau étaient octroyées par lettres patentes, tant sous le régime conservateur que sous le régime libéral.

On reproche au parti libéral d'avoir vendu quelques-unes de nos chutes d'eau avant 1907. Mais il faut tenir compte qu'à cette époque nous étions au début de l'industrie hydro-électrique. On semble oublier aujourd'hui que la valeur des forces hydrauliques est attribuable en grande partie aux améliorations, perfectionnements, aux découvertes dans l'aménagement économique, aussi bien qu'aux usages multiples de l'électricité dans le cours des vingt-cinq dernières années.

Il est arrivé dans le domaine hydraulique ce qui est arrivé dans d'autres domaines. Il y a des progrès qui dépassent toutes les prévisions humaines. Cela est encore plus vrai dans le domaine de l'hydraulique et de l'électricité.

Qui aurait pu prédire il y a trente ans le développement de la science électrique, de la consommation électrique, du développement de l'automobile, de la radio, de l'aviation, etc. ?

Mais le parti libéral n'a pas tardé à se rendre compte de l'avenir économique de nos pouvoirs d'eau, et, dès 1907, il changeait la politique du passé et, de 1907 à date, les forces hydrauliques sont louées sous forme de bail emphytéotique.

Je le répète, le gouvernement de Sir Lomer Gouin, à partir de 1907, n'a

jamais vendu un pouvoir d'eau, et le gouvernement Taschereau n'en a jamais vendu.

Et comment sont-ils loués ? Le sont-ils privément, de manière à donner une occasion favorable à quelqu'un ? Non, en aucune façon. Les forces hydrauliques sont mises aux enchères publiquement et louées au plus haut enchérisseur. Nos compatriotes ont donc l'opportunité d'enchérir s'ils le désirent.

Sous l'administration Taschereau, toutes les chutes d'eau ont été concédées sous forme de bail emphytéotique pour des périodes variant de dix ans, vingt et un ans, cinquante ans, soixante-quinze ans et quatre-vingt-dix-neuf ans et, en vertu de ce bail, à son expiration, les chutes d'eau, les barrages et les usines deviennent les barrages et les usines deviennent la propriété de la Province.

Ces baux comportent de nombreuses conditions. Je me bornerai à vous en donner quelques-unes seulement.

Le bailleur est tenu de payer un loyer annuel basé sur l'importance de la chute et les facilités de développement, et en sus une redevance annuelle de \$1.00 par cheval-vapeur. Cette redevance annuelle est révisable à tous les dix ans.

Le bailleur est aussi tenu d'aménager les chutes louées dans un délai fixé dans le bail et il est tenu de donner un cautionnement proportionnel à l'importance de la chute pour garantir que les conditions seront remplies.

Ces baux permettent au concessionnaire de jouir de privilèges équivalents à ceux que confère le titre de propriétaire pour la durée du bail, et d'un autre côté le public garde la chute, le barrage et l'usine, etc. Il est aussi assuré que son patrimoine national demeurera intact, même agrandi, et ne pourra être aliéné à son préjudice.

BARRAGES-RÉSERVOIRS

Quant aux barrages-réservoirs, sous le contrôle de la Commission des eaux courantes de Québec, de 1912 à 1925, ils ont été construits par celle-ci après avoir passé des contrats avec les usiniers où ceux-ci sont tenus de payer annuellement un certain montant couvrant les intérêts, l'amortissement du capital en trente ans et les frais d'opération.

Les principaux barrages-réservoirs construits durant la période susmentionnée, sont le barrage Gouin, sur le St-Maurice, le barrage Allard, sur le St-François, les barrages du lac Brûlé et de la rivière Savanne, sur la rivière Ste-Anne, le barrage du lac Métis, le barrage Taschereau au lac Kénogami.

Depuis 1925, les barrages-réservoirs sont construits par les usiniers sous le contrôle de la Commission des eaux courantes, en vertu de contrats dont les principales clauses sont les suivantes :

L'usinier construit le barrage-réservoir à ses frais sous la surveillance de la Commission ;

Lorsque les travaux sont terminés, ces barrages deviennent automatiquement la propriété du gouvernement provincial et l'usinier s'engage en plus à payer annuellement au gouvernement de la province, un certain montant fixé par contrat en sus du coût d'opération.

Les barrages-réservoirs construits depuis 1925 d'après cette politique sont les barrages Mercier et Cabonga, sur la Gatineau, le barrage des Cèdres sur la rivière du Lièvre, et le barrage Mattawin sur le St-Maurice.

Le barrage Mercier a coûté à la cie "Gatineau Power Co." \$5,000,000., et la compagnie paie annuellement \$35,000.00 au gouvernement en sus du coût d'opération et aujourd'hui le barrage est la propriété du gouvernement provincial.

Qu'y a-t-il dans ceci qui puisse justifier une personne sérieuse de dire que nous aliénons nos ressources naturelles aux étrangers?

D'année en année les revenus directs du gouvernement provenant des forces hydrauliques et des barrages-réservoirs se sont accrus d'une façon continue comme on peut le constater d'après le tableau ci-dessous, sans compter les revenus indirects que le gouvernement retire de la taxe sur les compagnies:

<i>Année</i>	<i>Revenus</i>
1914-15	\$ 14,981.84
1919-20	373,571.00
1924-25	495,329.00
1928-29	1,247,468.25

Le revenu actuel du gouvernement provenant des forces hydrauliques et des barrages-réservoirs est de un million et quart par année. Dans dix ans les revenus annuels de ce chef dépasseront deux millions de dollars sans compter les revenus annuels provenant de la taxe sur le capital action des compagnies. Ces revenus nous permettront de continuer à encourager l'agriculture, subventionner nos écoles de tout genre, etc.

Quant aux forces hydrauliques aménagées, elles ont suivi pratiquement la même progression.

<i>Année</i>	<i>Cheval-vapeur</i>
1911	365,000
1918	850,000
1921	1,023,873
1924	1,116,398
1926	1,746,386
1930	2,595,000

Durant les dix dernières années, nous voyons que la capacité des turbines installées a augmenté dans la province de plus de 1,500,000 chevaux-vapeur. Ce qui veut dire une mise de capital d'environ \$300,000, 000.00 dans l'industrie hydro-électrique, sans compter l'argent investi dans les industries qui ont absorbé cette augmentation d'énergie.

Les principaux développements hydro-électriques qui ont surgi depuis dix ans sont les suivants:

	<i>Chev.-vapeur</i>
<i>Ile-Maligne, sur le Saguenay</i>	495,000
<i>Chute Paugan, sur la Gatineau</i>	204,000
<i>Chute Chelsea, sur la Gatineau</i>	136,000
<i>Chute Farmers, sur la Gatineau</i>	96,000
<i>High Falls, sur la Lièvre</i>	90,000
<i>Rivière des Prairies</i>	72,000
<i>La Gabelle, sur le S.-Maurice</i>	120,000
<i>Bryson, sur l'Ottawa</i>	25,000

Les principaux travaux exécutés dans la province de Québec durant l'exercice 1929-30 dans le domaine hydro-électrique sont les suivants:

Addition d'une unité dans chacune des usines hydro-électriques de la cie "Gatineau Power Co.", soit une augmentation totale de 83,000 chevaux-vapeur.

La cie "Gatineau Power Co." a terminé la construction d'une ligne de transmission de 220,000 volts de Paugan, sur la rivière Gatineau, aux chutes des Chats, sur la rivière Ottawa. Elle a aussi complété la construction d'une ligne de transmission de 110,000 volts entre Gatineau et Hawkesbury. Elle a également construit un barrage-réservoir au lac Cabonga, sur la rivière Gatineau.

La cie "Shawinigan Water & Power Co." a commencé la construction d'un barrage-réservoir sur la rivière Mattawin. La même compagnie a installé une nouvelle unité de 43,000 chevaux-vapeur à ses usines de Shawinigan Falls. Elle a fait des préparatifs pour aménager une usine hydro-électrique de 160,000 chevaux-vapeur aux rapides Blancs, sur le St-Maurice, en haut de La Tuque, laquelle usine sera portée plus tard à 240,000 chevaux-vapeur. Elle a aussi construit une ligne de transmission de 220,000 volts de Shawinigan à La Tuque, et une autre de Québec à Thetford Mines.

La cie "The Montreal Islands & Power Co." a complété la construction d'un barrage sur la rivière des Prairies et d'une usine hydro-électrique de 72,000 chevaux-vapeur, estimés à \$10,000,000.00.

La cité de Sherbrooke a complété la construction d'une usine hydro-électrique de 5,800 chevaux-vapeur sur la rivière St-François, à Westbury.

La cie "Southern Canada Power Co." a complété la construction d'une usine hydro-électrique de 2,000 chevaux-vapeur sur le ruisseau Négro.

La cie "Alcoa Power Co., Ltd" a continué la construction d'un barrage d'environ 175 pieds de hauteur sur le Saguenay et la construction d'une usine de 260,000 chevaux-vapeur.

Les travaux de la cie "Beauharnois Light, Heat & Power Co." ont été commencés durant le dernier exercice en vue d'un aménagement hydro-électrique de 500,000 chevaux-vapeur au coût estimé à \$65,000,000.

La cie "James Maclaren Co." a terminé l'aménagement d'une usine hydro-électrique, sur la rivière du Lièvre, de 90,000 chevaux-vapeur, lequel aménagement devant être plus tard porté à 120,000 chevaux-vapeur.

Elle a aussi construit un barrage-réservoir sur la rivière du Lièvre. Le tout est estimé à environ \$8,000,000.00.

La Cie "St. John River Storage" a construit un barrage-réservoir à l'issue du lac Témiscouata. Estimé à \$500,000.00.

Les principaux travaux qui seront exécutés durant l'exercice 1930-31 sont les suivants:

L'aménagement de 220,000 chevaux-vapeur sur la rivière Ottawa, aux rapides des Chats. L'usine sera construite moitié dans Ontario et moitié dans Québec. Le tout estimé à \$18,000,000.00.

La Cie "Shawinigan Water & Power Co." doit ajouter à son usine de Grand'Mère une unité de 20,000 chevaux-vapeur et une autre de 30,000 à son usine de la Gabelle, sur le St-Maurice.

Elle continue la construction du barrage et de l'usine de 160,000 chevaux-vapeur aux rapides Blanc où environ 1,500 hommes sont employés, Coût probable, près de \$20,000,000. Elle continue également la construction du barrage-réservoir sur la rivière Mattawin.

Les travaux de la Cie "Beauharnois Light, Heat & Power Co." seront poussés avec activité en vue de se conformer à leur contrat avec le gouvernement.

La Cie "The James Maclaren Co. Ltd." doit commencer l'aménagement à Masson, sur la rivière du Lièvre, d'une nouvelle usine hydro-électrique de 120,000 chevaux-vapeur au coût de \$8,000,000.00.

La Cie "Alcoa Power Co." emploie actuellement 800 hommes pour compléter en 1931 ses travaux d'aménagement de la chute à Caron, sur le Saguenay.

Le gouvernement libéral a sa large part de mérite dans ce résultat, dont l'effet se fera sentir pour un grand nombre d'années.

Signalons avant de terminer, la loi de 1926 pour empêcher l'exportation de notre énergie aux États-Unis.

CAPITAL ÉTRANGER

En attirant les capitalistes canadiens et étrangers à placer plusieurs centaines de millions de dollars afin de développer notre industrie hydro-électrique, nous avons conscience d'avoir travaillé dans le meilleur intérêt de nos concitoyens. C'est la mise en œuvre de notre politique qui a permis de placer la province au rang qu'elle occupe au point de vue des forces hydrauliques, c'est-à-dire au premier rang.

Et que vaut le reproche de nos adversaires, de permettre au capital américain ou étranger de participer au développement de nos pouvoirs d'eau ?

Le capital engagé dans l'industrie hydro-électrique de notre province est de plus de cinq cents millions de dollars.

Aucun gouvernement fédéral ou provincial a-t-il jamais songé à empêcher le capital étranger de venir au Canada ou dans quelqu'une de ses provinces aider au développement et à l'exploitation de nos industries ?

A-t-on jamais reproché au gouvernement conservateur d'avoir laissé investir des capitaux américains et étrangers lors de la construction du Canadien Pacifique ?

A-t-on reproché à Chapleau, alors qu'il était premier ministre de cette province, aux environs de 1880, d'avoir fait un voyage en Europe pour inviter les banquiers européens à placer ici leurs capitaux ?

Nous n'avons jamais entendu dire qu'aucun jeune pays ait refusé aux étrangers le droit d'y placer leurs capitaux. Nous voyons le contraire tous les jours dans autres les provinces, qui ne sont pas d'ailleurs toutes libérales. Ces provinces appellent les capitaux étrangers. M. Beatty, président du Pacifique, parlant l'autre jour à Pinehurst, en Caroline du Nord, invitait les Américains à venir ici nous aider au développement de nos ressources naturelles.

D'autre part l'office fédéral de la statistique évaluait récemment à un milliard et 746 millions de dollars les placements canadiens à l'étranger. Neuf cent quatre-vingt-dix millions sont placés aux États-Unis.

Tous les pays sont tour à tour prêteurs et emprunteurs. La France, qui avant la grande guerre avait conquis le titre de banquier du monde grâce à ses créances extérieures, devient emprunteuse pour redevenir encore une fois exportatrice de capitaux. Jusqu'à 1914, les États-Unis eux-mêmes furent de grands emprunteurs. Le Canada lui-même se permet de faire des placements à l'étranger.

Ne soyons pas surpris si le Canada, si la province de Québec en particulier reçoit de l'extérieur plus de capitaux qu'elle n'en peut placer. L'économie politique enseigne qu'il ne peut en être autrement pour un pays à plein développement comme le nôtre et dont les disponibilités ne peuvent être proportionnées aux besoins de notre essor économique.

Nous désirons ardemment le développement de nos ressources naturelles par les capitalistes du pays, mais malheureusement nous n'avons pas encore les capitaux en quantité suffisante pour faire face à tous les besoins du pays. Nous faisons comme tous les jeunes pays.

Il est préférable pour nous que des capitaux étrangers travaillent à enrichir notre pays, plutôt que de laisser l'énergie de nos rivières inexploitées sans profit pour personne. Si les capitalistes y trouvent leur profit, la province en retire de grands avantages.

Comme l'a si bien dit notre Premier Ministre, il est préférable d'importer des capitaux américains pour développer les industries que d'exporter du capital humain aux Etats-Unis.

D'ailleurs, les citoyens de cette province contrôlent dans bien des compagnies importantes.

Montréal Light, Heat & Power Co:

	Nombre d'actionnaires	
Québec.....	16,944	82.2%
Ailleurs, au Canada.....	2,807	13.7%
Etrangers.....	849	4.1%

40,000 nouveaux actionnaires lors de la dernière émission de stock payable par versement.

Total: 56,955 actionnaires et 93% de la province de Québec.

Southern Canada Power Company Stock commun et privilégié:

	Nombre d'action- naires	Nombre d'ac- tions
Québec.....	6,589	331,234
Ailleurs, au Canada.....	745	111,109
Etats-Unis.....	* 160	8,952
Angleterre.....	39	7,331
Ailleurs, à l'étranger.....	14	220
Total.....	7,547	458,846

Au-delà de 90% de la province de Québec.

Shawinigan Water & Power Co.

Angleterre.....	11.51
Europe.....	1.13
Etats-Unis.....	13.79
Canada (en dehors de Qué.).....	9.55
Québec.....	55.68
Courtiers.....	8.
Divers.....	0.34

Voilà, messieurs, les faits que je tenais à mettre devant vous.

Je crains d'avoir abusé de votre patience, mais ces faits ne doivent-ils pas être placés de temps à autre devant l'opinion publique afin de lui montrer où est la vérité, et combien sont fausses les critiques de nos adversaires ?

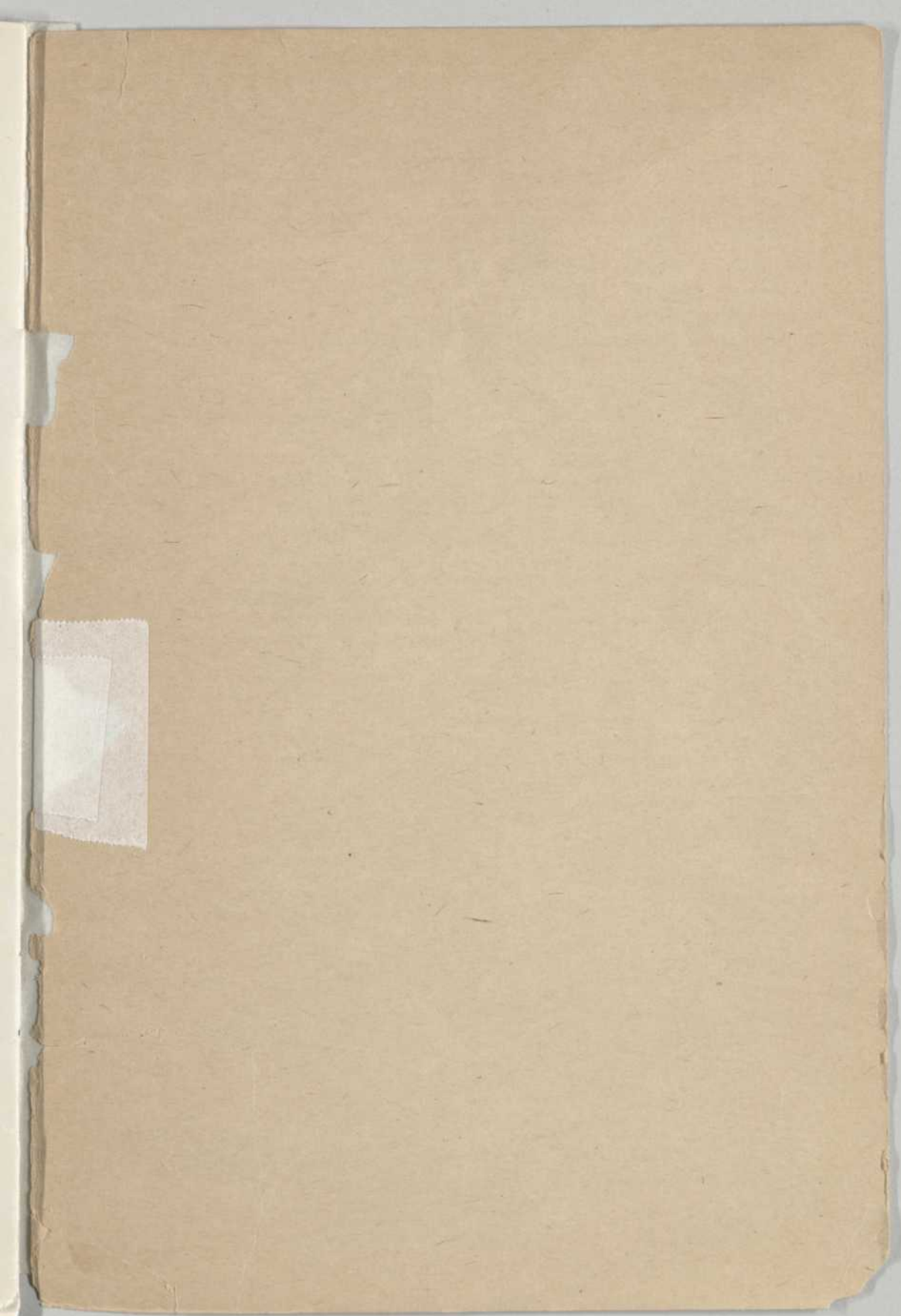
Vous le voyez, cette critique répétée à propos de nos ressources naturelles ne résiste pas à l'examen impartial de la situation de la province de Québec, du chiffre de sa population, des conditions économiques que fait le vingtième siècle aux différents pays. Les portes closes ne sont plus possibles; les échanges entre nations sont trop faciles et trop fréquents pour que les politiques puissent empêcher le capital étranger de prendre une part, directe ou indirecte, au développement matériel d'un peuple.

Au lieu de nier ou d'ignorer ces vérités, nos adversaires feraient mieux d'expliquer l'insouciance qu'ils manifestèrent à l'égard de ces mêmes ressources naturelles de 1867 à 1897, et préciser leurs idées au sujet de l'exploitation qu'il convient d'y apporter.

En attendant, je note que nos adversaires ont du moins cet avantage: permettre de mesurer la hauteur où se tient le parti libéral, maintenir ces chefs dans leur détermination de mépriser les critiques malveillantes, mais mais d'accueillir les idées de réforme et de progrès, d'où qu'elles viennent, et poursuivre ainsi leur œuvre bienfaisante pour notre province.

Ce qui importe aux chefs politiques, à ceux, en particulier, qui président aux destinées de notre parti, c'est d'avoir une ligne directive autour de laquelle s'organisent tous leurs efforts. Cette ligne directive, c'est de maintenir la province de Québec au rang où elle est montée dans la Confédération, c'est-à-dire au premier rang, de l'y maintenir par des finances équilibrées, par l'accélération du mouvement économique et de tout ce qui s'y rattache et le peut favoriser, par la conservation ici d'une atmosphère de paix religieuse et sociale qui permette à notre population de travailler, dans l'ordre et la paix, au bien-être des individus, à la puissance de notre province et à celle de la Confédération.

Et s'il est vrai qu'après tout, ce qui compte ce ne sont pas les hommes, mais leur mission; s'il est vrai que les hommes doivent vivre moins pour leurs intérêts particuliers que pour certaines idées, grandes et belles, qui puissent servir à l'avancement d'un peuple ou d'un pays, j'ai la certitude que les chefs du parti libéral méritent d'être classés au rang des bons serviteurs de notre province et que sa population, le jour venu, saura, une fois de plus, le reconnaître et l'affirmer.



BNQ



C 000 112 199



112199